

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 13 septembre 2021 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité, formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
 MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE
 MADAME DIANE MARCEAU, CONSEILLÈRE
 MADAME TITA ST-GELAIS, CONSEILLÈRE
 MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER
 MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

ABSENT : MONSIEUR ÉRIC NORMAND, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 02 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 août 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 02 août 2021 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-03

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 août 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 août 2021 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-04

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 AOÛT 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 août 2021 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de soixante-six-mille-cent-quatre-vingt-cinq-dollars et quarante-cinq-cents (66,185.45\$) de déboursés et huit-mille-neuf-cent-cinquante-six-dollars et quatre-vingt-sept-cents (8,956.87\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de soixante-quinze-mille-cent-quarante-deux-dollars et trente-deux-cents (75,142.32\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER
Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-05
DÉPÔT-DÉTAILS DU SURPLUS POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU 192 RUE SAINT-JOSEPH-LES RÉNOVATIONS BÉLANGER ENR.

CONSIDÉRANT QUE Les Rénovations Bélanger enr. a transmis au Conseil municipal le détails du surplus facturé pour la réfection de la toiture du 192 rue Saint-Joseph suite à la demande de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt des détails du surplus pour la réfection de la toiture du 192 rue Saint-Joseph.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-06
DÉPÔT-PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-14-2021 AMENDANT LE SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE ET LE DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE AFIN DE SE CONFORMER AU CADRE NORMATIF POUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES DE CONTRAINTES RELATIVES À L'ÉROSION CÔTIÈRE ET APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 27 août 2021, Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie transmet, conformément à l'article 49 de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme (L.A.U.)* le projet de Règlement numéro 198-14-2021 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de se conformer au cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et apporter diverses modifications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du projet de Règlement numéro 198-14-2021.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-07
ADHÉSION-ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire adhérer à l'Association touristique régionale de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE Développement Économique Matanie appui financièrement en remboursant la cotisation de base de 300.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adhère à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour la saison du 01-04-2021 au 31-03-2022 au montant de 597.41\$, taxes incluses.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-08
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-CERCLE DES FERMIERES DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par le Cercle des Fermières de Sainte-Félicité pour le loyer du local ainsi que la réparation de tables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accorde une aide financière d'un montant de 460.00\$, représentant le coût du loyer pour 2 mois, 140.00\$ pour la réparation des tables au Cercle des Fermières de Sainte-Félicité;

QUE ce montant soit pris dans le montant accordé par le MAMH pour le COVID-19.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-09
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE-ÉROSION CÔTIÈRE-DIRECTION RÉGIONALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE-PRÉVENTION DES SINISTRES

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière dans la Municipalité de Sainte-Félicité est présente depuis quelques années et cause des bris et pertes énormes dans certaines zones à risque sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés sont en état d'inquiétude à tout moment lors des forts vents et grandes marées;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires concernés par l'érosion côtière ne peuvent investir pour protéger leurs propriétés faute de budget et des obligations rattachées des Ministères pour se conformer aux exigences pour des travaux de protection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière et technique auprès de la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie dans le cadre du programme de prévention des sinistres;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité tout document pertinent à la demande.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-10

ADJUDICATION DE MANDAT-FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - RAPPORT D'ÉTUDE ET D'ANALYSE POUR DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire préparer un rapport d'étude et d'analyse de l'état des routes asphaltées dans le secteur des rangs, et ce, dans le but de prévoir un plan triennal de réalisation de travaux d'asphaltage aux cours des prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité mandate la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour la préparation d'un rapport d'étude et d'analyse de l'état des routes asphaltées dans le secteur des rangs de la municipalité afin de prévoir un plan triennal de réalisation de travaux d'asphaltage;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-11

ADJUDICATION DE SOUMISSION-SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ-CAROLINE TURBIDE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la soumission de Caroline Turbide pour la refonte graphique du site web, la programmation et l'intégration;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire moderniser son site web;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adjuge la soumission de Madame Caroline Turbide au montant de 1960.00\$, taxes en sus pour la refonte graphique du site web, la programmation et l'intégration et un montant annuel de 960.00\$, taxes en sus pour ajout de contenu sur le site web.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-12

DÉPÔT-AVIS PUBLIC D'ÉLECTION POUR LE SCRUTIN DU 07 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer au Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité l'avis public d'élection du président d'élection Monsieur Yves Chassé pour le scrutin du 07 novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Tita St-Gelais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt de l'avis public d'élection pour le scrutin du 07 novembre 2021.

MISE AU POINT DE MADAME DIANE MARCEAU SUITE À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 137 POUR RÉGIR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Madame Diane Marceau, conseillère au poste numéro 3, fait une mise au point auprès du Conseil municipal et des personnes présentes suite à une mauvaise compréhension et interprétation du Règlement numéro 137 pour régir l'utilisation de l'eau potable par certains abonnés du réseau d'aqueduc.

Elle informe également qu'elle ne fera plus la lecture dans le futur de règlements.

PERMIS DE PISCINE-MADAME SANDRA BÉRUBÉ

Madame Sandra Bérubé, conseillère au poste numéro 1 informe les personnes présentes que l'obtention d'un permis est nécessaire pour l'installation d'une piscine sur un terrain résidentiel.

FERMETURE DU DÉPANNÉUR-MONSIEUR ANDREW TURCOTTE

Monsieur Andrew Turcotte, maire, informe le Conseil municipal et les personnes présentes fait un résumé des faits relativement à la fermeture prochaine du seul dépanneur de Sainte-Félicité le 04 octobre 2021;

Des démarches sont actuellement en procédure avec le propriétaire et des intervenants de la région afin de garder ce service de proximité dans notre municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les quatorze (14) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h37, Fin : 19h37)

RÉSOLUTION NUMÉRO 2021-09-13

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Diane Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De lever la séance ordinaire du 13 septembre 2021, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h38.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER